

 <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/suicide-de-juliette-en-2016-pres-de-lisieu...>

 De

 2 min read

Suicide de Juliette en 2016 près de Lisieux : une jeune femme condamnée en appel à trois mois de prison avec sursis - France Bleu

Des quatre mineurs jugés en octobre 2022 par le tribunal pour enfants de Caen, la jeune femme, aujourd'hui majeure, était la seule à avoir fait appel. [L'audience s'est déroulée à huis clos en décembre dernier](#). Le ministère public avait requis la confirmation de la peine de trois mois de prison avec sursis. C'est la décision qui a été prise et annoncée ce jeudi.



La jeune fille a été jugée coupable de complicité de harcèlement, en ayant contribué à faire circuler une photo dénudée de Juliette. Déjà victime de tels faits au collège, puis au lycée, Juliette ne l'avait pas supporté. Et le 3 mars 2016, elle s'était allongée sur la voie ferrée Deauville-Lisieux devant le train qui arrivait. Elle allait avoir 16 ans.

La famille de Juliette accueille cette décision avec soulagement. *"Rien ne ramènera jamais Juliette, réagit leur avocate Inès Herzog, mais l'important c'est qu'ils soient reconnus en tant que victimes et que ces condamnations servent d'exemples dans d'autres affaires de harcèlement"*. De son côté, en décembre dernier, à l'issue de l'audience, Roger Lebas, le grand-père de Juliette, formulait ce souhait. *"Nous espérons juste que la jeune femme, si elle a des enfants plus tard, tire des leçons de cette affaire."*

La décision de la Cour d'appel de Caen n'est, ceci dit, pas définitive. La jeune femme condamnée a cinq jours pour se pourvoir en cassation.